

DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D-2024-14

**FIXATION D'UN TARIF – PARTENARIAT FESTI'ROCHE 2024
SPECTACLE « MUSIQUES DU MONDE – MEXIQUE »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20240412-D-2024-14-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Le Maire de la Ville de Firminy,

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, déterminant les diverses délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté municipal en date du 16 juillet 2020 donnant aux adjoints au Maire délégation de fonction et de signature conformément aux dispositions énoncées au Code Général des Collectivités Territoriales, »

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un tarif spécifique pour le spectacle de chants et danses « Musiques du Monde - Mexique », programmé le mercredi 12 juin 2024 au Firmament, dans le cadre du partenariat entre les communes de Firminy, du Chambon Feugerolles et l'association Festi'Roche,

DECIDE

ARTICLE 1er : De fixer le prix du billet d'entrée au spectacle de Chants et danses « Musiques du Monde – Mexique », proposé par l'association Festi'Roche, le mercredi 12 juin 2024 au Firmament, à 10€.

ARTICLE 2 : Une exonération sera appliquée pour les résidents âgés de 65 ans et +, des communes du Chambon Feugerolles et de Firminy, sur présentation d'un justificatif de domicile.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Firminy, le 12 avril 2024



Adjoint au Maire Délégué à la Culture,
et à l'Animation événementielle

Denis CELLE

Certifié exécutoire compte tenu de sa
publication en date du
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI